



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 103994

Texte de la question

Mme Catherine Génisson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les inquiétudes des responsables de la fédération des infirmiers du Pas-de-Calais liées à l'augmentation des prix des carburants. En effet, les frais de déplacement constituent le premier poste de dépenses des infirmiers dont l'essentiel de l'activité est centré sur le domicile, dans un contexte de réduction des temps d'hospitalisation. Les indemnités des infirmiers fixées par la convention nationale sont les plus faibles comparées à celles d'autres professions de santé : indemnités kilométriques pour les médecins : 0,61 euro pour les kinésithérapeutes : 0,38 euro contre 0,35 euro pour les infirmiers. Les responsables de la fédération des infirmiers du Pas-de-Calais souhaitent donc l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles pour une juste revalorisation des frais de déplacement des infirmières libérales de proximité. Elle souhaite connaître la position du Gouvernement sur cette question très importante.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103994

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3309

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)